

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 07 JUILLET 2022 à 18 H 00

Ont assisté à la séance : M. Franck PERRY, Maire, Président, M. Patrick FLOQUET, Mme Nicole CHARRON, M. Alexandre CHOPINEZ, Mme Sylvie VINCENT, M. Daniel GORNET, Mme Isabelle BOISSEL, M. Christian GRÉGOIRE, Mmes Fabienne PICARD, Marie-Thérèse TOMASINI, M. André HAUTCHAMP, Mmes Denise MAIRE, Véronique GROSSIER, MM. Francis MARQUIS, Jean-Jacques GAULTIER, Thierry LEDZINSKI, Mme Nadine BAILLY, MM. Olivier SIMONIN, Valentin VASSALLO, Mme Charline LEHMANN, M. Joël GROSJEAN, Mme Maryse RATTIER, M. Éric LAMONTRE, Mme Dominique ALBOUSSIÈRE, M. Bernard NOVIANT, Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusés ayant donné procuration : M. Jacky CANEPA à M. Patrick FLOQUET, M. Didier FORQUIGNON à Mme Marie-Laurence ZEIL

Excusée : Mme Ghislaine COSSIN

Secrétaire de séance : M. Daniel GORNET

En préambule, Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal présents ce soir pour cette séance exceptionnelle consacrée au projet de concession de service public portant sur la gestion et l'exploitation de l'établissement thermal. Cette délégation de service public, grande étape du projet municipal, tracera le sillon des actions des prochaines années, tant dans le domaine touristique que thermal. Comme à l'accoutumée, le débat sera filmé et visible sur le site internet de la ville, dans les prochains jours.

Avant de présenter le détail du projet, Monsieur le Maire prononce l'allocution suivante :

« Chers collègues,

Ce soir, l'assemblée communale va dessiner le Vittel à l'horizon 2030. Ce projet de délégation de service public, fruit de la vision de l'équipe municipale depuis 2017, pour notre ville, connue mondialement par ses eaux et ses acteurs touristiques présents, voit le jour après plusieurs années de travail avec la Région, le Département, la Banque des Territoires et Atout France.

Il nous faut être capable de recréer ou créer de nouveau, une destination touristique pour Vittel, reprendre la main, en partant de son histoire, de ses atouts, avec son cadre de vie unique, son environnement, la proximité de ses services. Cette destination est basée sur l'élégance, la sérénité, le calme, la verdure, l'environnement.

Compte tenu des enjeux et des échéances de certains acteurs mondiaux touristiques, notamment le Club Med sur Vittel, et après une année de travail acharné, l'étude remise en 2018 nous a permis d'avoir un véritable plan de combat, un plan stratégique.

Il nous a donc fallu réfléchir différemment, de manière à ne plus avoir qu'un seul acteur sur tout le périmètre, mais, au contraire, plusieurs acteurs de portées nationales et internationales sur les différents segments de clientèles, pour organiser l'activité touristique et thermale de Vittel. D'ailleurs, l'étude stratégique a rappelé le vieil adage « ne pas ou plus mettre les œufs dans le même panier » !

Le Club Med, impliqué dans notre étude, proactif, présent au fil des mois, a été et est un atout formidable pour notre station touristique. Sa présence a permis de démarcher plus facilement les autres acteurs touristiques. De nombreux projets sont en cours avec l'Ermitage (13 M€), le Casino avec le groupe Vikings qui démontre son attachement à Vittel et son engagement sur l'hôtel des thermes (16 M€, avec un nouveau casino). D'ailleurs, des travaux sont en cours avec des études de sols et la réalisation de gabarits demandés par les monuments historiques pour définir les couleurs de la façade. Pour la gestion du camping municipal, la venue du groupe national SEASONOVA, sur le segment des campings de luxe, est aussi une très belle signature pour Vittel avec des investissements à hauteur de 2 M€. Une visite sur site est prévue le 15 juillet par la commission « tourisme et thermalisme ». Vous constaterez les changements.

Ce soir, nous n'évoquerons pas ces sujets qui seront abordés lors de futurs conseils municipaux. Ce soir, nous nous concentrerons uniquement donc sur nos thermes, pierre angulaire, du projet « Vittel horizon 2030 ». À la suite d'échanges constructifs, apaisés, c'est ce que je souhaite sincèrement, nous aurons à nous prononcer sur la concession de service public qui sera attribuée pour 20 ans au futur délégataire. À l'aide d'un diaporama, je vous présenterai ses engagements.

Mesdames, Messieurs,

Je crois que nous avons défini un véritable écosystème positif, facteur d'attractivité pour les années à venir avec un « sillon tracé », comme l'aurait dit Monsieur Guy De la MOTTE-BOULOMIÉ. Je profite de l'occasion qui m'est donnée d'avoir une pensée pour l'ensemble des Maires qui se sont succédés à la tête de la ville et qui ont tous apporté, à leur manière, une pierre à l'édifice.

De la vision globale de Guy De La MOTTE-BOULOMIÉ, au rachat au groupe Partouche par Jean-Claude MILLOT, à la volonté de pousser les curseurs sur ce lieu, de la part de Jean-Jacques GAULTIER et moi-même, chacun a participé à la création d'un véritable outil de développement touristique, à l'instar de ce qui se passe ailleurs, Amnéville ou même Nancy.

Nous n'aurons pas à rougir des comparaisons. Vittel est à un tournant. Il nous faut maintenant véritablement développer nos projets sur le plan opérationnel. Alors que les délais administratifs sont souvent très longs, la réglementation sur les monuments historiques contraignante, le développement d'activités économiques et touristiques est souvent freiné par ces contraintes. En ce qui nous concerne, au vu de l'importance de ces dossiers, nous devons agir avec souplesse, compte tenu de l'histoire et des enjeux en matière d'emploi.

Au fil des mois, d'autres contraintes sont apparues, la crise sanitaire de la Covid19, avec des fermetures administratives successives entre 2020 et 2021. Depuis février 2022, la crise en Ukraine qui est venue surenchérir les coûts de construction, avec une hausse du prix des matériaux. Chacun doit s'attacher à intégrer ces difficultés économiques impactant le développement de projets structurants. Rien n'a été simple pour l'activité thermique, rien n'est facile, nous devons nous battre au quotidien ! Toutefois, malgré les circonstances, les investisseurs ont été là, à nos côtés, pour Vittel.

Maintenant, j'aimerais remercier publiquement et sincèrement mon équipe municipale qui a été un soutien indéfectible au fil des mois, à mes côtés, et m'a témoigné la confiance nécessaire sur des sujets aussi importants et délicats pour l'avenir de Vittel.

Gérer une ville, c'est aussi avoir et savoir développer ses réseaux. Au fil des mois, et je les en remercie, plus personnellement, Nicole CHARRON, Patrick FLOQUET et Jean-Jacques GAULTIER n'ont pas compté leur temps pour travailler avec moi, tous les jours, sur ce dossier important des thermes, pour notre ville, en donnant leurs avis, en échangeant même durement quelques fois, pour mener à bien l'ensemble des négociations relatives à cette délégation de service public des thermes. En écrivant hier soir ces quelques lignes, un proverbe africain m'est revenu en tête : « Seul on va vite, ensemble, on va plus fort » Et je rajouterais « on est plus fort ! ».

Je remercie également toute la commission de délégation de service public, dans toutes ses composantes, qui m'a apporté une vision différente, constructive, et surtout responsable sur ce dossier. C'est important de le préciser.

Avant de débattre sur le sujet, je vais vous présenter, à l'aide d'un diaporama, ce futur délégataire, les modalités et conséquences de ce contrat pour la ville.

Je vous remercie de votre attention ».

1. EXPLOITATION DES THERMES – CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC

Arrivée de Madame Marie-Laurence ZEIL à 18h07

Monsieur le Maire cède la parole à Madame Nicole CHARRON, Adjointe au Maire, en charge du tourisme et du thermalisme.

Madame Nicole CHARRON précise qu'elle a pris beaucoup de plaisir à travailler sur ce dossier, tous ensemble. Malgré des moments de doute, d'appréhension, la municipalité a eu la chance de rencontrer un acteur très professionnel, la société France Thermes, connue et reconnue dans le secteur du thermalisme.

La société France Thermes poursuivra sa stratégie de communication spécifique rendant chaque site unique et attractif, vendra le nom de Vittel, bénéfique pour la visibilité des futurs investisseurs. Elle se dit très fière de l'aboutissement de ce projet.

Monsieur Patrick FLOQUET, Adjoint au Maire, en charge des ressources, moyens généraux et contrôle de gestion, précise que la municipalité, dans un contexte de mutations économiques tant dans le domaine touristique que thermal, s'est attachée à avoir une vision d'ensemble d'un projet économique, à rechercher toutes les solutions pour donner un nouveau souffle à la destination « Vittel ». L'État, la Région Grand Est et le Conseil Départemental des Vosges, partenaires de la ville, ont bien compris l'enjeu de cette opération globale mobilisant 84 M€, avec les thermes mais aussi l'acquisition des actifs immobiliers par le pôle public et par un pôle privé. Les projets d'investissements du Palmarium, du Grand Hôtel, de l'Hôtel des Thermes et de l'Ermitage sont intrinsèquement liés. Si certains points restent encore à conforter, la municipalité est satisfaite de l'aboutissement de ce dossier mobilisant toutes les composantes des collectivités territoriales. La Région Grand Est a alloué 11 M€ pour cette seule opération, investissement non négligeable sur l'ouest vosgien et l'ensemble du Grand Est. L'État, le Conseil Départemental se sont aussi engagés. L'aboutissement de cette opération est le fruit d'un travail d'équipe, d'une communication resserrée, au titre du secret des affaires. L'engagement de la municipalité est conforme aux annonces faites lors de la campagne municipale.

Monsieur le Maire précise que la place importante occupée par Vittel sur le territoire a convaincu les Conseillers Départementaux qui ont, à l'unanimité, voté une somme de 2 M€ pour l'acquisition des biens par le pôle public.

Monsieur Jean-Jacques GAULTIER se félicite de l'aboutissement de cette première étape visant à redynamiser l'activité thermale. Alors que des inquiétudes se sont manifestées lors de la résiliation du bail du Club Med, en novembre 2021, la municipalité a aujourd'hui relevé le défi. Alors que le thermalisme est à un tournant, il est impératif aujourd'hui de se renouveler, de faire du thermalisme un élément distinctif du territoire, tant en matière d'indications thérapeutiques que d'accueil d'un nouveau public. Dans le cadre des projets menés avec la fédération thermique du Grand Est, dont il est le président, Monsieur GAULTIER évoque le projet de médecine thermique pour soulager les patientes atteintes d'un cancer du sein, ou les malades souffrant de séquelles de la Covid19. A l'initiative du centre hospitalier universitaire de Nancy, une étude sur les bienfaits du thermalisme pour les patients atteints du syndrome de Covid long démarrera en septembre 2022, pour un rendu en juin 2023. Vittel est intégrée dans cette étude. France Thermes gère aussi l'établissement thermal de Vichy, Châtelguyon...C'est une chance pour Vittel qui confie l'exploitation de son établissement thermal à des professionnels expérimentés, disposant de moyens humains et financiers. La municipalité poursuivra sa coopération avec les acteurs économiques, notamment touristiques, de manière à instaurer une coopération entre l'établissement thermal, les gestionnaires de l'hôtel des Thermes, de l'Ermitage et du Grand Hôtel et bien sûr la ville. En sa qualité de membre de la commission parlementaire du groupe d'études du thermalisme, connaissant les acteurs du secteur, Monsieur GAULTIER souhaite que Vittel devienne une place forte du thermalisme et du tourisme. L'association nationale des élus des territoires touristiques (ANETT) a choisi le Grand Est pour réunir les élus des territoires touristiques. Il était donc important que Vittel, ville thermale, soit représentée. Monsieur GAULTIER se réjouit de la nomination d'un nouveau Ministre du tourisme et lui fera part des éléments sur le thermalisme, émanant de la précédente mandature du groupe parlementaire.

Monsieur le Maire précise qu'en sa qualité de vice-président de la fédération thermique du Grand Est, et en l'absence de Monsieur GAULTIER, il a présenté un focus sur le thermalisme de Vittel, lors de cette rencontre.

Le format d'exploitation de l'établissement thermal par une société d'économie mixte ne correspond plus non seulement aux évolutions relatives à la gestion du patrimoine des personnes publiques, mais surtout aux enjeux de modernisation et de développement de l'établissement thermal qui nécessite d'importants investissements.

Compte tenu de la politique de développement économique et touristique de la municipalité, par délibération n°07 du 13 décembre 2021, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à un contrat de concession sous forme de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement thermal avec prise en charge de la majorité des investissements par le concessionnaire.

Le Conseil Municipal a également approuvé les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le concessionnaire et autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de délégation de service public.

Il a ainsi, autorisé le lancement de la procédure de publicité et de mise en concurrence, nécessaire à la conclusion de ce contrat, dans les conditions prévues aux articles L. et R. 1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT) et aux articles L. 3100-1 à L. 3222-1 et R. 3100-1 à R. 3222-1 du code de la commande publique.

La procédure ouverte a donc été engagée fin décembre et l'avis de concession a été publié :

- Sur le profil acheteur de la commune le 24 décembre 2021 ;
- Au BOAMP le 27 décembre 2021 (annonce n°21-168477) ;
- Au JOUE le 22 décembre 2021 (annonce n° 2021/S248-658258).

Parallèlement, le dossier de consultation des entreprises a été déposé sur la plateforme dématérialisée AWS-Entreprise.

Les candidats devaient remettre un dossier contenant leur candidature et leur offre.

Trois candidats ont visité l'établissement thermal le 25 janvier.

La date limite de remise des dossiers était fixée au 28 février 2022, à 12 heures.

Après modification du règlement de la consultation en cours de consultation, la ville a reporté la date de remise des offres et candidatures au 21 mars 2022, à 12 heures.

Un avis rectificatif a été publié :

- Sur le profil acheteur le 18 février 2022 ;
- Au BOAMP le 21 février 2022 (annonce n°22-24081) ;
- Au JOUE le 23 février 2022 (annonce n° 2022/S038-099500).

Un seul candidat a remis une candidature, une offre de base et une offre variante le 21 mars : la société CODEX 324 HOLDING.

En application de l'article L. 1411-5 du CGCT, après examen de ses garanties professionnelles et financières, du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de son aptitude à assurer la continuité de service public et l'égalité des usagers devant le service public, la commission de délégation de service public a, le 13 avril 2022, décidé de retenir la candidature de la société CODEX 324 HOLDING.

Le dossier d'offres remis par le candidat était conforme aux exigences du règlement de la consultation.

La commission de délégation de service public a, lors de sa séance du même jour et au vu des offres de base et variante remises, proposé à Monsieur le Maire d'inviter le candidat en phase de négociations.

Au vu de cet avis, Monsieur le Maire a engagé une phase de négociations avec la société CODEX 324 HOLDING.

Après quatre séances de négociations qui se sont déroulées en mai et juin, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l'offre variante de la SAS CODEX 324 HOLDING selon les caractéristiques figurant dans le projet de contrat ci-joint.

Le rapport du Maire, joint à la convocation de la séance du Conseil du 7 juillet 2022, présente, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-7 du CGCT, les motifs du choix du candidat retenu ainsi que l'économie générale du projet de contrat de concession de service public proposé.

Au vu de l'analyse ainsi conduite, il apparaît que l'offre variante proposée par la SAS CODEX 324 HOLDING est satisfaisante au regard des critères de jugement des offres et est ainsi à même de remplir les objectifs de la ville.

Il est rappelé qu'ont été transmis aux membres du Conseil :

- Le rapport de la commission de délégation de service public relatif à l'examen des candidatures et des offres initiales du 13 avril 2022 ;

- Le rapport de la commission de délégation de service public relatif à l'analyse des offres finales du 20 juin 2022 ;
- Le rapport de l'exécutif sur les motifs de choix du délégataire et les caractéristiques principales du contrat de délégation de service public portant sur l'exploitation de l'établissement thermal du 21 juin 2022 ;
- La présente délibération approuvant le choix du délégataire, sous forme de projet ;
- Le contrat de délégation de service public négocié avec la SAS CODEX 324 HOLDING.

A l'aide d'un diaporama, Monsieur le Maire détaille le contenu du contrat, les missions confiées au futur concessionnaire, la société CODEX 324 HOLDING, filiale de France Thermes, qui exploitera les activités thermales à Vittel. En charge de la modernisation de l'établissement tout en assurant sa préservation, elle assurera les investissements en matériels liés à son fonctionnement, les travaux de gros entretien, de renouvellement de ses équipements mobiliers et immobiliers, mais aussi la gestion courante, à ses risques et périls. La promotion et la commercialisation des cures thermales, des séjours « bien-être », ainsi que les prestations qui s'y rattachent, seront également de sa compétence. Les conditions d'accueil et de sécurité devront être conformes à l'attente des usagers, en application à la réglementation en vigueur, dans ce type d'établissement recevant du public. Le concessionnaire percevra les recettes liées à cette exploitation qui débutera à compter du 1^{er} janvier 2023, pour une durée de vingt années. De septembre à décembre 2022, un tuilage se mettra en place pour permettre au futur délégataire d'être associé à la gestion de l'établissement. Sur la totalité de six resorts thermaux et touristiques gérés par ce groupe, 42 500 curistes/an pour sept indications, y sont accueillis, avec un chiffre d'affaires de 70 M€, 1 100 salariés et 1 250 clés en hôtel ou résidences de tourisme. La caisse des dépôts et consignations, la banque des territoires, mais aussi des banques privées, partenaires du groupe, apportent leur soutien et démontrent sa bonne capacité financière.

Avec un capital de 100 000 €, la SAS « Eco-Resort Thermal de Vittel » sera créée pour faciliter le contrôle des engagements pris par la filiale de la société CODEX 324 HOLDING. De façon irrévocable et de manière entièrement solidaire, CODEX 324 HOLDING octroiera une garantie « maison mère » d'un montant de 500 000 €. S'inscrivant pleinement dans le programme « Vittel Horizon 2030 », la SAS « Eco-Resort Thermal de Vittel » entend de faire de Vittel la première destination de tourisme de santé éco-responsable, déployer une stratégie de destination par une diversification de clientèle, avec une montée en gamme alliant l'élégance, la sérénité, la vitalité et le plaisir. Elle a aussi pour objectif d'accroître le confort des curistes, de créer une offre nouvelle de cure thermale premium dans un environnement cocooning, de diversifier les activités en lien avec la médecine thermale, de développer le SPA dans le palmarium, de créer un espace de nutrition et de restauration, de proposer une offre médicalisée de remise en forme à vocation sportive, avec la maison sport santé au centre de préparation omnisports. Elle souhaite optimiser l'ergonomie des postes de travail des salariés, limiter son empreinte environnementale, sécuriser le fonctionnement technique et garantir la valeur patrimoniale de l'établissement dans le choix des ambiances et des matériaux de rénovation. Outre son repositionnement comme spécialiste dans le traitement des pathologies rhumatismales, urinaires, digestives et pondérales, la station thermale vittelloise entend aussi accompagner les curistes dans l'amélioration de leur comportement alimentaire.

Entre le 1^{er} janvier 2023 jusque fin 2026, des travaux de préservation et de modernisation seront assurés par le délégataire à hauteur de 2,7 M€. Au rez-de-chaussée, seront créés une boutique, une cuisine pédagogique, une tisanderie et un espace médical. Le jacuzzi, la piscine et le hall d'entrée seront rénovés ; les espaces seront également embellis. Au niveau 1, l'espace « thermes premium » sera créé, visant à accueillir 7 600 curistes par an. Les locaux anciennement utilisés par le « passeport pour la forme » seront aménagés en un pôle administratif. A compter de 2026, après d'importants travaux de rénovation estimés à 9,5 M€, le Palmarium accueillera l'activité SPA, le plus grand de la région Grand Est, avec l'objectif de passer de 20 000 à 80 000 entrées par an. Il est donc impératif d'obtenir les autorisations administratives avant son transfert sur ce site. Un bail commercial entre Vittel Invest (pôle privé) et la SAS Eco-Resort Thermal de Vittel fixera les modalités de versement de redevance, de répartition des charges. À l'issue du contrat de concession, le bail afférent à cet équipement sera considéré comme un bien de retour.

En ce qui concerne les conditions financières du contrat de délégation, la ville percevra une redevance annuelle fixe de 60 000 € H.T. indexée sur l'indice des loyers commerciaux (ILC), à laquelle s'ajoutera une redevance annuelle fixe complémentaire de 30 000 € H.T., non indexée, à compter de la 3^{ème} année d'exploitation, soit la somme de 1 740 000 € sur la totalité du contrat. De plus, le délégataire versera à la ville une part de redevance complémentaire de surperformance de 20 % lorsque le chiffre d'affaires réel sera supérieur à celui constaté au compte d'exploitation.

Sur la totalité du contrat de délégation, le montant des investissements réalisés par le délégataire est estimé à 7,3 M€. Sont également à sa charge, les travaux de réparation ou de renouvellement de nature immobilière, les frais courants de nettoyage et d'entretien des ouvrages, équipements et matériels. La ville apportera au délégataire une garantie de prêt, à hauteur de 525 000 €, dans le cadre des prêts de renouvellement urbain dédiés aux projets des petites villes de demain. Sans parler des travaux d'investissement sur la branche hôtellerie, le montant des investissements sur la SAS « Eco-Resort Thermal de Vittel » s'élèverait à environ 40,2 M€. De manière à capter une nouvelle clientèle, la plage d'ouverture de l'établissement thermal sera étendue de fin mars à début décembre de 2023 à 2025 (252 jours). À compter de 2026, il sera ouvert de mi-février à mi-décembre (294 jours). Grâce à cette politique commerciale et de communication, la fréquentation de l'établissement thermal pourrait augmenter de 17 %, dès 2026. Pendant toute la phase de travaux, l'établissement thermal ne sera pas fermé. Leur réalisation sera de nature à maintenir et à créer des emplois pour les entreprises locales.

En termes de fonctionnement, 72 agents, équivalents temps pleins, travaillent actuellement sur le site. À compter de 2025, le délégataire envisage de travailler avec 93 collaborateurs, dont des médecins thermaux qui travailleront en binôme avec des professionnels de santé locaux. L'ambition de France Thermes étant de créer à Vittel le 1^{er} Resort thermal et touristique éco responsable, la société entend aussi adopter une meilleure pratique environnementale, avec l'objectif d'améliorer de 30 % sa performance énergétique, de pratiquer une gestion de l'eau par des limiteurs de débit d'eau, de récupération d'eau de pluie, d'installation de robinetteries temporisées. Elle choisira des produits, des systèmes et procédés de construction pour la durabilité et l'adaptabilité des ouvrages, de travailler sur la question du recyclage des déchets produits sur le site. Les tarifs des cures conventionnées sont fixés selon le barème arrêté par la sécurité sociale. En ce qui concerne les autres prestations, Monsieur le Maire communique la tarification de quelques soins non conventionnés (mini-cure RH 5J : 490,00 €, forfait 6 bains : 150,00 € (de 17 à 30,00 € l'unité), forfait 6 douches : 140,00 € (28,50 l'unité), illutions : 37,00 €, massages : 55,00 €, forfait diététique : 91,00 €... En ce qui concerne les activités bien-être et SPA, la tarification de certaines prestations est la suivante (non exhaustif) : parcours sensoriel : 52,00 €, forfait un jour en duo : 240,00 €, forfait un jour Vittel Spa FORê : 100,00 €, forfait 3 jours SPA détente : 325,00 €, forfait 5 jours SPA vitalité : 430,00 €, modelage 30 minutes : 65,00 €, soins du visage 50 minutes : 79,00 €...

La marque « Vittel SPA », concédée au délégataire, sera utilisée par la SAS « Eco-Resort thermal et touristique », jusqu'à la création d'une marque distinctive, de manière à valoriser le territoire. Celle-ci restera attachée au site et sera un bien de retour immatériel attaché à la concession.

À travers son site internet, France Thermes déploiera la communication du Resort de Vittel, en présentant ses activités, la réservation en ligne, le référencement des hôtels et restaurants. Chaque offre proposée ciblera le public potentiel qui pourra visualiser la prestation choisie sur une brochure papier. Une campagne d'encartage dans les magazines, de mailings, la présence dans les salons grand public, renforceront la communication et la commercialisation du Resort de Vittel dont le budget marketing alloué à sa filiale, France Thermes Distribution, s'établit à hauteur de 3,9 M€. Elle travaillera avec la ville, l'office de tourisme, les acteurs locaux, proposera une offre de service packagée sportive.

Après avoir achevé la présentation de ce projet, Monsieur le Maire ouvre le débat.

Madame Marie-Laurence ZEIL espère l'aboutissement de ce beau projet et adresse ses félicitations s'il se réalise tel qu'annoncé. Alors que 7 500 curistes conventionnés sont attendus, elle espère que ce projet séduira des médecins thermaux pour venir y travailler, que sa mise en œuvre ne sera pas aussi longue que l'hôtel des thermes.

Monsieur le Maire rappelle que l'hôtel des thermes est situé en périmètre de monuments historiques. De ce fait, la réalisation de travaux nécessite l'avis de l'architecte des bâtiments de France, engendrant de lourdes contraintes administratives et financières. A titre d'exemple, la réalisation de gabarits est nécessaire pour retrouver la couleur initiale de certaines structures. Sur la restauration de la fontaine Impériale, la ville rencontre la même problématique avec les services de l'architecture et du patrimoine. Monsieur le Maire se réjouit de la position favorable de Madame ZEIL sur ce projet.

Monsieur Bernard NOVIANT demande quels sont les projets autour du Grand Hôtel.

Monsieur le Maire précise que l'état d'avancement de ce projet pourrait être communiqué fin septembre. Il convient d'être un peu patient.

Monsieur Francis MARQUIS précise qu'après la résiliation du bail par le Club Med, de nombreux vittellois s'inquiétaient de l'impact sur le territoire, sur l'emploi. Il se réjouit aujourd'hui de l'essor de ce projet.

En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le choix de retenir comme délégataire la société CODEX 324 HOLDING pour l'exploitation de l'établissement thermal pour une durée de 20 ans, à compter de la date de début d'exploitation prévisionnelle du 1er janvier 2023, sous réserve d'absence de recours contentieux ;
- approuve le contrat de délégation de service public (et l'ensemble de ses annexes) tel que résultant du processus de négociation avec ledit candidat sur la base de son offre variante ;
- approuve les tarifs liés au contrat de délégation de service public ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement thermal, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire remercie l'assemblée communale de la confiance portée à ce projet qui redynamisera l'activité touristique et thermique. Alors que la Covid19 est en pleine recrudescence, il convient d'être prudent face au virus. Il souhaite de bonnes vacances à tous, et donne rendez-vous en septembre prochain.

2. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le secrétaire de séance,



Daniel GORNET

Le Maire,



Franck PERRY